

# DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil dix, le douze mai à 20 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe de Ponchapt, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 4 mai 2010.

**Nombre de Conseillers :** *en exercice* : 18  
*présents* : 16  
*votants* : 16

**PRESENTS :** MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, LABORDE, ROUSSEAU, M. BORDE, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, M. REGNER

**EXCUSÉS :** MM. LOUIS et REBEYROLLE

**ABSENTS :** néant

Monsieur LACLOTTE a été élu secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

## **TRAVAUX DE VOIRIE 2010**

Monsieur Joël ROUSSEAU, Adjoint délégué à la Voirie, fait part au Conseil des prévisions de travaux d'investissement que propose la Commission municipale de la Voirie. Ceux-ci se résument en deux points :

- PHASE 1 : travaux de voirie générale,
- PHASE 2 : aménagement de la rue Jules Ferry.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux et en particulier de lancer une consultation dans le cadre de la procédure adaptée.

## **CONTRAT D'OBJECTIFS 2010 – AMENAGEMENT URBAIN RUE JULES FERRY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 15 septembre 2009 l'Assemblée a donné son accord de principe pour la réalisation de travaux de rénovation et d'aménagements urbains de la rue Jules Ferry.

Il présente la proposition du bureau d'études Géo Foncier Conseil, qui a chiffré le projet comme suit :

- préparation et terrassement	9 804,00 €
- voirie	34 712,50 €
- réseaux	4 720,00 €
- divers	3 064,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 300,50 €</b>
- honoraires bureau d'études	2 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>54 300,50 € HT</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Approuve ce projet,

Propose d'affecter ces travaux sur les Contrats d'Objectifs du Conseil Général pour l'obtention d'une subvention de 20 %,

Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette opération.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENTS URBAINS 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération de 25 novembre 2009 relative aux aménagements urbains dans la voie commerçante principale du bourg, la rue Onésime Reclus. Il rappelle aussi que le budget prévoit aussi à l'opération 25 Aménagement Urbain, celui de la rue Jules Ferry. Or l'aménagement de cette voie le long de laquelle sont situés plusieurs services ne figurait pas dans la dite délibération.

Monsieur le Maire propose donc la programmation suivante :

- **PHASE 1** : restructuration de la rue Onésime Reclus, du pont Montaigne jusqu'à l'avenue d'Angoulême (**embranchement RD20**), pour un montant HT de 191 711,00 €
- **PHASE 2** : réhabilitation des trottoirs de la rue Onésime Reclus, depuis l'avenue d'Angoulême jusqu'à l'avenue de Bordeaux (**RD708**), pour un montant HT de 58 317,50 €
- **Rue Jules Ferry** : aménagement de la rue, chaussée et deux trottoirs, pour un montant HT de 54 300,50 €

Soit un montant total HT de **304 329 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** cette programmation de travaux pour l'année **2010**,

**Sollicite** du Conseil Général de la Dordogne une subvention au titre des travaux d'édilité,

**Sollicite** une subvention dans le cadre du FISAC pour la réhabilitation de ces deux voies au titre de la voirie commerçante,

**Arrête** le plan de financement comme suit :

Subvention du Conseil Général (phase 1 et 2) 40 %	80 000,00 €
Subvention du FISAC (globalité) 30 %	91 000,00 €
Autofinancement	<u>133 329,00 €</u>
<b>TOTAL HT</b>	<b>304 329,00 €</b>

**Charge** Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce programme de travaux en **2010**.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2008**

Monsieur REGNER donne un compte-rendu du rapport annuel du SMICTOM de Castillon pour l'année 2008. Il demande au Conseil d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## **MISE EN CONFORMITE DES TARIFS ASSAINISSEMENT**

Monsieur REGNER informe le Conseil municipal des changements introduits par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, notamment en matière de tarification de l'assainissement.

Principalement, la loi prévoit désormais que la part proportionnelle du tarif soit établie sur la base d'un tarif uniforme ou progressif mais pas dégressif. De plus, la part fixe est plafonnée.

Monsieur REGNER propose donc à l'Assemblée de modifier le tarif de l'assainissement afin de le mettre en conformité avec la loi.

Considérant le montant actuel de la redevance assainissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de porter la part fixe de la Commune à 42,70 € et la part variable à 0,1335 € par mètre cube. Ainsi, tenant compte de la part revenant au délégataire, le ratio part fixe/total de la redevance sera ramené à 50 % pour les usagers.

Décide d'appliquer ces montants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## **MODIFICATION DE L'EMPRISE DE LA VC 202 CHEMIN DES BOUVIERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le problème de l'effondrement de la berge de la Dordogne sur plusieurs dizaines de mètres au Canet.

Il rappelle aussi que les solutions techniques imposées à la Commune pour y remédier n'ont pas résisté et que c'est maintenant la voirie afférente, la voie communale 202 Chemin des Bouviers, qui est menacée.

Il informe le Conseil que le propriétaire riverain a donné un accord de principe pour céder, sur le bord de la voie opposé, une bande de terrain qui permettrait une modification d'emprise de la route.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe de cette acquisition de terrain et du changement d'assiette de la vc 202 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

## **EMPLACEMENT RESERVE N° 4<sup>e</sup> AU P.O.S.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 22 décembre 2009 relative à la réalisation de l'emplacement réservé n° 4<sup>e</sup> situé au Graveron.

Il donne lecture de la lettre de M. PASQUET suite à cette délibération et par laquelle ce dernier demande 6 € du m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de M. PASQUET d'acheter la bande de terrain concernée par l'emplacement réservé n° 4<sup>e</sup> au POS au prix de 6 € le m<sup>2</sup> et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune peut bénéficier d'une assistance technique fournie par l'Etat (DDT) aux Communes et à leurs groupements pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

Conformément à l'article R. 423-15 du code de l'urbanisme, cette assistance doit faire l'objet d'une convention signée entre l'Etat (DDT) et chaque collectivité ayant exprimé son souhait de bénéficier de cette assistance.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de solliciter cette assistance et sur le projet de convention qui a été établi par les services de la DDT. Il précise que cette assistance est gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de bénéficier de cette assistance technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- d'approuver le projet de convention à passer avec l'Etat (DDT) ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal a demandé l'admission en non-valeur des frais de location de salle dus par Madame Annie PICHON pour l'année 2006, soit 96,25 € et de frais divers dus par Madame Sandrine HOGNON pour l'année 2009, soit 7,50 €, soit un montant total de **103,75 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette demande d'admissions en non-valeur.

## **MODIFICATION BUDGETAIRE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des remarques émises par Madame le Receveur municipal sur les prévisions budgétaires relatives à la future cession du CFA. Il indique que les imputations prévues doivent être modifiées comme suit :

	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	Article	Somme	Article	Somme
Autres immobilisations corporelles			2188	- 14 000,00
Plus ou moins-values sur cessions			192	- 71 000,00
Produits des cessions			024	+ 85 000,00

## **MODIFICATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT:**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des remarques émises par Madame le Receveur municipal sur les prévisions budgétaires relatives aux dépenses imprévues qui sont trop importantes. Il propose la modification suivante :

	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Article	Somme	Article	Somme
Dépenses imprévues	022	- 3 211,00		
Divers	628	+ 3 211,00		

# Informations et questions diverses

=oOo=

## **COMMISSION DES BATIMENTS**

Monsieur BOILEAU rend compte à l'Assemblée des dossiers étudiés par la Commission municipale des Bâtiments.

Concernant le projet de réaménagement de la garderie et de la bibliothèque, il indique que l'Agence Technique Départementale n'a toujours pas réalisé l'étude de faisabilité et qu'il faut donc choisir entre patienter et prendre un architecte, ce qui entraînera un surcoût du projet. Ce dernier semble d'ailleurs plus complexe que prévu et dans la mesure où il ne semble pas possible de le concrétiser cette année, Monsieur le maire propose de le reporter à l'an prochain, étant entendu que l'étude de faisabilité devra bien être finalisée en 2010.

Puis M. BOILEAU indique que la toiture de l'ancienne école de Ponchapt va être refaite et que pour l'instant seule l'Association des Naturalistes de Guyenne a demandé à bénéficier d'une salle dans ce local. M. BOILEAU réitère sa proposition auprès des associations locales, d'autres pièces pouvant être disponibles.

M. le Maire fait état d'une demande de la Direction Départementale des Territoires pour l'acquisition du bâtiment qui jouxte son dépôt situé chemin du Luc, près du cimetière. Considérant que les ateliers des services techniques de la Tuque ne peuvent pas être agrandis pour compenser la perte de ce local à cause du PPRI, il est décidé de refuser cette proposition.

## **MUR SEPARATIF IMMEUBLE « MOUSQUES »**

Monsieur BOILEAU informe le Conseil que M. Yann WARNERS demande le remboursement des 450 € de frais qu'il a dû supporter suite à la chute du mur de Mousquès, en limite séparative de son jardin. Il demande également la reconstruction de ce mur.

Il est décidé, dans un premier temps, de faire passer le géomètre pour définir sur quelle propriété se situe ce mur qui a été malgré tout déblayé par les services techniques.

## **DIVERS TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

Monsieur ROUSSEAU rappelle que la restauration du pont situé sur le Leychou en limite avec la commune de Monfaucon est retenue pour moitié dans le budget, l'autre moitié étant à la charge de la CdC de la Force.

Il indique d'autre part que l'aménagement du chemin du Luc en vue de ralentir la circulation sera effectué par les services techniques.

## **AMENAGEMENT DU PARC DE MEZIERES**

M. LACLOTTE rappelle les projets d'aménagement du parc de Mézières non aboutis en raison de nombreux actes d'incivilité survenus sur ce site. Il rappelle également qu'il avait rencontré en début d'année Mme DUBOIS, Principale adjointe au collège Elie Faure, afin de proposer une action de sensibilisation des élèves à ce problème. Le message a bien été perçu et une réflexion a été menée au sein du Comité d'Education de la Santé et de la Citoyenneté (CESC). Mme MORA, enseignante en Science de la Vie et de la Terre (SVT), a décidé de s'impliquer avec la classe de 6<sup>°</sup>E et de constituer un projet de classe. Mme MUGNIER, professeur de l'Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) s'est jointe à elle avec l'appui de Mme NARAYANIN, professeur de français. Les élèves ont finalisé leur projet et le soumettent à la municipalité.

Il expose les nombreuses idées émises par ces jeunes et propose de les étudier dès mardi 18 mai en Commission Environnement et Cadre de Vie afin que ces classes, désireuses d'agir, puissent concrétiser rapidement une première partie de ces projets.

### **DIVERSES INFORMATIONS :**

- M. BOILEAU demande au Conseil d'approuver la demande de location de la Base de Loisirs, deux heures par semaine, à une personne bénévole qui organisera des réunions sur la diététique, à raison de 10 € la séance. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, considérant qu'il conviendra d'établir une convention avec l'intéressée.
- M. BORDE fait part de sa rencontre avec une artiste peintre allemande lors de son voyage à Rotenburg et qui pourrait exposer ses œuvres au mois de mai 2011.
- M. LACLOTTE évoque la mise en place de l'abribus à Ponchapt et indique qu'il est doté d'un grand panneau latéral destiné à inclure de la publicité visible de l'extérieur. Il propose à M. LABORDE de créer une œuvre collective dans le cadre de son atelier dessin et peinture. Il ajoute qu'il est possible aussi d'apposer à l'intérieur des dessins d'enfants, par exemple.
- M. le Maire propose de créer un comité de pilotage afin d'organiser les 50 ans de la fusion Port-Sainte-Foy/Ponchapt. Il comprendra des élus municipaux et des représentants du tissu associatif local. Sont désignés pour participer à ce comité : M. REIX, Maire de la Commune, M. BOILEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint, M. ROUSSEAU, Adjoint délégué à Ponchapt, Mme BAYLE et M. MAUREAU, Conseillers municipaux du secteur de Ponchapt.
- M. ROUSSEAU présente le devis relatif à l'achat et à la taille de pierre en vue de réaliser un socle pour le buste de Montaigne : 1 046,50 €. Le Conseil municipal approuve la réalisation de ce projet.
- M. le Maire informe l'Assemblée que l'inauguration des nouvelles cuisines du restaurant scolaire aura lieu le 20 juin, jour de la kermesse des écoles. A cette occasion, M. le Sous-préfet de Bergerac et M. le Président du Conseil Général seront conviés.
- Mlle BUSO rappelle qu'il a été décidé de donner des noms aux rues dans le secteur de la plaine mais qu'à ce jour les plaques ne sont toujours pas installées. La commande sera réactivée.
- M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements à la municipalité du Conseil municipal d'Enfants pour l'achat d'une banderole dans le cadre du Carnaval et de l'Association Culture et Loisirs des Maisons de Retraite pour un prêt de matériel.

Monsieur le Maire déclare la séance close.

### **Questions du public :**

- Madame RICHEBOURG signale qu'un énorme trou présente un certain danger sur la chaussée, du côté de la Croix en arrivant à Ponchapt. M. ROUSSEAU en prend bonne note.
- Monsieur RAUCOULE évoque les éternelles difficultés des marcheurs à utiliser certains chemins ruraux. Un courrier sera fait aux propriétaires concernés.